

## LES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

Les périodes de formation en milieu professionnel font partie intégrante du cursus scolaire, au même titre que les cours et travaux pratiques au sein du lycée. L'élève se retrouve dans des situations professionnelles diverses et variées correspondant au diplôme préparé et est amené à utiliser des matériels complémentaires. Ces périodes doivent participer activement à l'acquisition des compétences du référentiel et font l'objet d'évaluations qui entrent dans la validation des diplômes. Elles ont de ce fait un caractère obligatoire et toute absence de l'élève lors de cette période en entreprise devra être récupérée.

Niveau CAP (2 ans de formation) ⇒ 16 semaines de PFMP

Niveau bac pro (3 ans de formation) ⇒ 22 semaines de PFMP

**Déroulement des PFMP :** L'élève et ses responsables légaux sont associés à la recherche de lieux de stage, sous la responsabilité du lycée.

<b>Préparation à la PFMP</b>	Concertation de l'équipe sur l'organisation et la recherche de l'entreprise. Préparation et signature de la convention de stage.
<b>Période de formation en milieu professionnel</b>	Présence obligatoire de l'élève Visite d'un professeur Evaluation de la période
<b>Retour de la PFMP</b>	Restitution orale par l'élève de la PFMP Exploitation pédagogique Prise en compte de la PFMP pour la validation du diplôme

### Rôle de l'élève :

L'élève participe à la recherche de son lieu de stage. Il transmet les conventions à sa famille et éventuellement à l'entreprise pour signature, et les remet à son professeur principal. Lors de la PFMP, il respecte les horaires et le règlement intérieur de l'entreprise. Il prépare la restitution de cette période et maintient ses acquis en révisant régulièrement ses leçons.

### Rôle de la famille :

La famille participe à la recherche du lieu de stage. Par sa signature, elle respecte et invite son enfant à respecter les dispositions de la convention, notamment les horaires de présence dans l'entreprise. En cas d'absence de leur enfant en stage, les parents ou l'élève majeur doivent informer le lycée et l'entreprise. Si une difficulté apparaît pendant cette période, il faut contacter le professeur principal ou le bureau des travaux du lycée.

### Rôle de l'équipe pédagogique :

Les enseignants proposent des lieux de stage. Si l'élève et sa famille en trouvent un par eux-mêmes, l'équipe en vérifie la pertinence. L'établissement prépare le départ de l'élève en entreprise et notamment l'exploitation pédagogique de cette période. Pendant la PFMP, un enseignant rencontre le professionnel et l'élève pour faire un bilan et procède à une évaluation en fonction du référentiel de formation. Au retour, les enseignants font une exploitation pédagogique des situations professionnelles que l'élève aura rencontrées. Chaque période de formation en entreprise fait l'objet d'une appréciation sur le bulletin trimestriel.

### Rôle du bureau des travaux :

Le bureau des travaux supervise l'organisation des PFMP. Il prépare les conventions et en assure le suivi. Il planifie les périodes de formation en entreprise en concertation avec les enseignants et s'assure avec l'équipe de direction du bon déroulement de celles-ci (préparation, réalisation et restitution). Le bureau des travaux est en relation étroite avec les entreprises et, de ce fait, est amené à intervenir en cas de difficultés durant cette période.

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le bureau des travaux au 02 33 37 06 33 et demander :**

- **Véronique MONSALLIER (Assistante du chef de travaux) au poste 342**
- **William LERAY (chef de travaux) au poste 317**

Gilles GUÉZENNEC

